



Rodez, le 19 juin 2020

Note d'information à l'attention

Des familles et des élèves du Conservatoire

Objet : Reprise partielle des enseignements du Conservatoire – Réouverture de 2 antennes supplémentaires

Madame, Monsieur,
Chers élèves, chers parents,

Par une précédente note en date du 15 juin dernier, je vous informais de la reprise des cours individuels d'instrument et de chant dans la majorité de nos antennes territoriales.

Bien qu'ayant dû être différée quelque peu, la reprise des cours individuels interviendra également au sein des antennes de Villefranche-de-Rouergue et d'Argences-en-Aubrac dès le 22 juin prochain.

Cette reprise sera organisée selon les modalités de reprise générale des enseignements en présentiel que vous trouverez ci-après :



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 place Sainte-Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Recensement préalable des intentions et adaptations des emplois du temps

La reprise des enseignements en présentiel fait l'objet d'une communication préalable auprès des personnes concernées élèves et enseignants.

Elle sera progressive et compte-tenu des éventuelles situations personnelles particulières. Concrètement, tant les élèves que les enseignants seront invités à indiquer leur intention de reprendre les cours en présentiel. Dès lors que la reprise en présentiel ne sera pas souhaitée, la forme actuelle d'enseignement à distance sera maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ce recueil d'informations permettra, le cas échéant, d'adapter les emplois du temps afin de permettre le déroulement des cours en présentiel et en distanciel.

Enseignements concernés

Seuls les cours individuels d'instruments et de chant feront l'objet d'une reprise dans les locaux du Conservatoire.

L'ensemble des cours collectifs : formation et culture musicale ainsi que les pratiques collectives, demeurent suspendus et reprendront à la prochaine rentrée selon les dispositions du cadre réglementaire.

Autorisation d'utilisation des locaux mis à disposition

Chaque collectivité propriétaire des locaux mis à disposition du Conservatoire a été sollicitée en vue de la reprise des enseignements.

L'objectif du Conservatoire est de remettre en activité l'ensemble des antennes territoriales.

Toutefois, les impératifs sanitaires liés à l'exploitation des locaux contraignent parfois les collectivités propriétaires, largement sollicitées par ailleurs, à renoncer à la réouverture des locaux mis à disposition de notre établissement.

Les cours ne pouvant être repris en présentiel en raison du maintien de la fermeture des locaux, continueront d'être dispensés via les supports numériques. En effet, il n'est pas envisageable d'organiser un transfert momentané de ces cours vers une autre antenne territoriale.

Principes généraux de sécurité sanitaire

Afin de garantir la sécurité sanitaire de chacun et conformément au cadre réglementaire, plusieurs mesures seront appliquées dans les locaux utilisés par le Conservatoire.

Information et accès aux locaux

Dès l'entrée dans les locaux mis à disposition, une information par voie d'affichage sera assurée à l'intention des usagers afin de :

- rappeler les consignes relatives aux gestes barrières
- limiter les contacts avec le mobilier et les équipements
- faciliter l'accès à la salle de cours (le cas échéant)

Les professionnels du Conservatoire présents dans les locaux assureront l'accompagnement des usagers dès lors que nécessaire.

Afin de simplifier l'accès et la circulation dans les locaux, dès lors que possible, les portes resteront ouvertes, limitant ainsi les points de contact.

Une régulation particulière est mise en place pour les antennes dotées de plusieurs entrées, d'un poste d'accueil et/ou pouvant accueillir simultanément plusieurs cours.

Celle-ci intègre :

- un sens de circulation des personnes, évitant au maximum les croisements, avec une entrée unique et une sortie distincte, si possible (affichage indiquant le sens de déplacement)
- un espace d'attente et d'accueil garantissant la distanciation minimale d'un mètre entre les personnes (fauteuil condamnés, bandes de distanciation au sol...)

Hygiène des locaux et du mobilier

L'entretien et la désinfection des locaux sont assurés par les collectivités propriétaires.

La fréquence d'intervention des services d'entretien dans les antennes territoriales dépend de la capacité d'intervention des municipalités.

Préalablement à la reprise de l'activité un nettoyage complet des locaux est réalisé par la collectivité propriétaire. En cas d'utilisation multiple des locaux, une désinfection des points de contact est assurée par l'enseignant du Conservatoire.

Entre chaque cours individuel, l'enseignant sera chargé d'assurer la désinfection de tous les points de contact permettant l'accès à la salle de cours (poignées, rampes...) et du mobilier utilisé pendant le cours (chaise, table...).

L'enseignant s'assurera de l'aération de la salle entre chaque cours et/ou pendant le cours.

En cas de possibilité d'accès aux sanitaires, chaque utilisateur sera invité à les désinfecter avant et après usage. Si besoin, l'enseignant assistera le jeune élève dans cette tâche.

Les produits désinfectants seront mis à la disposition du personnel soit par la municipalité propriétaire des locaux, soit par le Conservatoire.

Pratiques d'enseignement

Chaque élève sera invité à venir avec son propre instrument. Aucun prêt de matériel ne pourra être réalisé.

Il est préconisé que l'enseignant n'utilise pas son propre instrument.

Ce dernier veillera à ne pas être en contact direct avec l'instrument de l'élève, ni l'élève lui-même.

La distance minimale d'un mètre sera respectée. Pour la discipline chant, la distance minimale sera portée à trois mètres.

Afin de permettre à l'enseignant de mettre en œuvre les dispositions sanitaires, chaque cours sera réduit de 5 mn.

Consignes aux personnes utilisatrice des locaux

Dès l'accès, chaque personne sera invitée à se diriger vers le point d'eau le plus proche pour un lavage des mains si les locaux en sont dotés.

Un distributeur de gel hydro alcoolique sera mis à disposition des personnes par le Conservatoire.

En tant qu'établissement d'enseignement, le port du masque de protection est obligatoire pour les enseignants et les élèves à partir de l'âge de 11 ans.

Les enseignants seront dotés de masques jetables (utilisables par tranche de 4 heures) fournis par le Conservatoire.

Chaque élève devra se présenter au cours muni d'un masque.

Pendant la pratique de l'activité artistique et sous réserve du respect des gestes barrières, le port du masque n'est pas exigé.

Aucune remise de documents n'est autorisée. Les transmissions nécessaires doivent s'effectuer par voie dématérialisée.

Ces éléments ont été synthétisés dans un document spécifique que vous trouverez annexé à la présente.

Les agents du Conservatoire, équipes administratives et enseignants restent à votre écoute pour vous apporter toute précision complémentaire que vous jugeriez nécessaire en vue d'assurer la reprise des enseignements.

Je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure ANDRIEU-ANGOT



Rodez, le 15 juin 2020

Note d'information à l'attention

Des familles et des élèves du Conservatoire

Objet : Reprise partielle des enseignements du Conservatoire

Madame, Monsieur,
Chers élèves, chers parents,

Les établissements d'enseignement artistique comptent, depuis le 1^{er} juin dernier, au nombre des structures dont la réouverture est désormais autorisée. Après un travail préparatoire ayant mobilisé l'ensemble de l'équipe du Conservatoire, je souhaitais porter à votre connaissance les modalités qui seront mises en œuvre en vue d'assurer la reprise partielle des enseignements au sein des antennes, tout en assurant la sécurité de chacun.

- La date prévisionnelle de reprise est fixée au mardi 16 juin prochain.
- Ne seront concernés par la reprise au sein des antennes que les cours individuels d'instrument et de chant pour lesquels les enseignants et les élèves ont manifesté leur accord à une reprise en présentiel. Dans ce cadre, j'ai, dès la fin de semaine dernière, demandé aux enseignants de prendre l'attache de leurs élèves en vue d'organiser la reprise des cours en présentiel. Si la reprise en présentiel n'est pas souhaitée, les enseignements se poursuivront à distance, selon les modalités convenues entre l'enseignant et ses élèves.

Quant aux cours collectifs, ils ne reprendront pas d'ici au 30 juin prochain, date de fin des cours.

- Toutes les antennes sont concernées par la reprise des cours individuels, à l'exception des antennes d'Argences-en-Aubrac et de Laguiole-Curière ; au sein de ces antennes, la reprise des enseignements ne pourra intervenir qu'en septembre prochain. Pour l'antenne de Villefranche-de-Rouergue, la reprise est à ce jour différée, le plan de reprise d'activité n'étant pas finalisé. Pour les élèves concernés, nous ne manquerons pas de reprendre votre attache dès lors que nous aurons de plus amples informations.



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 place Sainte-Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



- Les modalités générales de reprise des enseignements en présentiel vous sont présentées ci-après ; je vous remercie d'en prendre connaissance et attire particulièrement votre attention sur les consignes aux personnes utilisatrices des locaux.

Recensement préalable des intentions et adaptations des emplois du temps

La reprise des enseignements en présentiel fait l'objet d'une communication préalable auprès des personnes concernées élèves et enseignants.

Elle sera progressive et compte-tenu des éventuelles situations personnelles particulières. Concrètement, tant les élèves que les enseignants seront invités à indiquer leur intention de reprendre les cours en présentiel. Dès lors que la reprise en présentiel ne sera pas souhaitée, la forme actuelle d'enseignement à distance sera maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ce recueil d'informations permettra, le cas échéant, d'adapter les emplois du temps afin de permettre le déroulement des cours en présentiel et en distanciel.

Enseignements concernés

Seuls les cours individuels d'instruments et de chant feront l'objet d'une reprise dans les locaux du Conservatoire.

L'ensemble des cours collectifs : formation et culture musicale ainsi que les pratiques collectives, demeurent suspendus et reprendront à la prochaine rentrée selon les dispositions du cadre réglementaire.

Autorisation d'utilisation des locaux mis à disposition

Chaque collectivité propriétaire des locaux mis à disposition du Conservatoire a été sollicitée en vue de la reprise des enseignements.

L'objectif du Conservatoire est de remettre en activité l'ensemble des antennes territoriales.

Toutefois, les impératifs sanitaires liés à l'exploitation des locaux contraignent parfois les collectivités propriétaires, largement sollicitées par ailleurs, à renoncer à la réouverture des locaux mis à disposition de notre établissement.

C'est la position adoptée pour les collectivités suivantes : Argences en Aubrac et Curières.

Les cours ne pouvant être repris en présentiel en raison du maintien de la fermeture des locaux, continueront d'être dispensés via les supports numériques. En effet, il n'est pas envisageable d'organiser un transfert momentané de ces cours vers une autre antenne territoriale.

Principes généraux de sécurité sanitaire

Afin de garantir la sécurité sanitaire de chacun et conformément au cadre réglementaire, plusieurs mesures seront appliquées dans les locaux utilisés par le Conservatoire.

Information et accès aux locaux

Dès l'entrée dans les locaux mis à disposition, une information par voie d'affichage sera assurée à l'intention des usagers afin de :

- rappeler les consignes relatives aux gestes barrières
- limiter les contacts avec le mobilier et les équipements
- faciliter l'accès à la salle de cours (le cas échéant)

Les professionnels du Conservatoire présents dans les locaux assureront l'accompagnement des usagers dès lors que nécessaire.

Afin de simplifier l'accès et la circulation dans les locaux, dès lors que possible, les portes resteront ouvertes, limitant ainsi les points de contact.

Une régulation particulière est mise en place pour les antennes dotées de plusieurs entrées, d'un poste d'accueil et/ou pouvant accueillir simultanément plusieurs cours.

Celle-ci intègre :

- un sens de circulation des personnes, évitant au maximum les croisements, avec une entrée unique et une sortie distincte, si possible (affichage indiquant le sens de déplacement)
- un espace d'attente et d'accueil garantissant la distanciation minimale d'un mètre entre les personnes (fauteuil condamnés, bandes de distanciation au sol...)

Hygiène des locaux et du mobilier

L'entretien et la désinfection des locaux sont assurés par les collectivités propriétaires.

La fréquence d'intervention des services d'entretien dans les antennes territoriales dépend de la capacité d'intervention des municipalités.

Préalablement à la reprise de l'activité un nettoyage complet des locaux est réalisé par la collectivité propriétaire. En cas d'utilisation multiple des locaux, une désinfection des points de contact est assurée par l'enseignant du Conservatoire.

Entre chaque cours individuel, l'enseignant sera chargé d'assurer la désinfection de tous les points de contact permettant l'accès à la salle de cours (poignées, rampes...) et du mobilier utilisé pendant le cours (chaise, table...).

L'enseignant s'assurera de l'aération de la salle entre chaque cours et/ou pendant le cours.

En cas de possibilité d'accès aux sanitaires, chaque utilisateur sera invité à les désinfecter avant et après usage. Si besoin, l'enseignant assistera le jeune élève dans cette tâche.

Les produits désinfectants seront mis à la disposition du personnel soit par la municipalité propriétaire des locaux, soit par le Conservatoire.

Pratiques d'enseignement

Chaque élève sera invité à venir avec son propre instrument. Aucun prêt de matériel ne pourra être réalisé.

Il est préconisé que l'enseignant n'utilise pas son propre instrument.

Ce dernier veillera à ne pas être en contact direct avec l'instrument de l'élève, ni l'élève lui-même.

La distance minimale d'un mètre sera respectée. Pour la discipline chant, la distance minimale sera portée à trois mètres.

Afin de permettre à l'enseignant de mettre en œuvre les dispositions sanitaires, chaque cours sera réduit de 5 mn.

Consignes aux personnes utilisatrice des locaux

Dès l'accès, chaque personne sera invitée à se diriger vers le point d'eau le plus proche pour un lavage des mains si les locaux en sont dotés.

Un distributeur de gel hydro alcoolique sera mis à disposition des personnes par le Conservatoire.

En tant qu'établissement d'enseignement, le port du masque de protection est obligatoire pour les enseignants et les élèves à partir de l'âge de 11 ans.

Les enseignants seront dotés de masques jetables (utilisables par tranche de 4 heures) fournis par le Conservatoire.

Chaque élève devra se présenter au cours muni d'un masque.

Pendant la pratique de l'activité artistique et sous réserve du respect des gestes barrières, le port du masque n'est pas exigé.

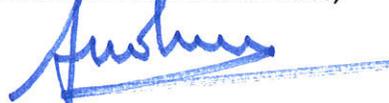
Aucune remise de documents n'est autorisée. Les transmissions nécessaires doivent s'effectuer par voie dématérialisée.

Ces éléments ont été synthétisés dans un document spécifique que vous trouverez annexé à la présente.

Les agents du Conservatoire, équipes administratives et enseignants restent à votre écoute pour vous apporter toute précision complémentaire que vous jugeriez nécessaire en vue d'assurer la reprise des enseignements.

Je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure ANDRIEU-ANGOT

PRINCIPALES MESURES SANITAIRES

APPLICABLES DANS LES ANTENNES TERRITORIALES DU CONSERVATOIRE

L'accès au bâtiment de l'antenne et aux salles de cours est réservé aux enseignants et aux élèves.

Les parents d'élèves sont invités à rester à l'extérieur.

Dès l'entrée, les personnes sont accompagnées pour l'application des gestes barrières :

- chaque personne est invitée à se laver les mains et/ou utiliser du gel hydro alcoolique,
 - le port du masque est obligatoire pour tous et pour les enfants à partir de l'âge de 11 ans, sauf pendant la pratique de l'activité artistique,
 - la distance minimale d'un mètre est à respecter lors des déplacements.
-

L'enseignant veille à la limitation des contacts :

- les portes restent ouvertes dès lors que possible,
 - il gère les entrées et sorties du bâtiment et de la salle de cours de façon à éviter les croisements de personnes
-

L'enseignant veille à la sécurité sanitaire, entre chaque cours :

- il aère la salle autant que possible,
 - il assure la désinfection des points de contact : pupitres, poignées, sièges
 - il recommande la désinfection des sanitaires par chaque utilisateur
-

L'enseignant veille aux conditions d'enseignement :

- chaque élève arrive avec son instrument – aucun prêt de matériel n'est possible
 - il est préconisé que l'enseignant n'utilise pas son instrument
 - pas de contact de l'enseignant avec l'instrument de l'élève, ni l'élève lui-même
 - respect de la distance minimale élève/enseignant pendant le cours : 1 mètre (à défaut port du masque obligatoire pour les deux) et 3 mètres pour la discipline chant
 - aucun document n'est remis pendant le cours – les transmissions se font par voie dématérialisée
-



Rodez, le 15 mai 2020

Note d'information

à l'attention des familles et des élèves du Conservatoire

Objet : Activité du Conservatoire

Madame, Monsieur,
Chers élèves, chers parents,

Le processus progressif de levée du confinement est engagé depuis ce 11 mai 2020.

Le Conservatoire s'organise pour poursuivre son activité dans le respect des nécessaires mesures de protection des personnes.

Je vous invite à prendre connaissance des dispositions prises visant à la continuité des missions de l'établissement et aux particularités inhérentes à la crise sanitaire.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et suivre l'évolution de notre organisation sur le site du Conservatoire : www.crd-aveyron.fr

Accessibilité aux locaux et permanence téléphonique

A ce jour, afin de limiter les déplacements et préserver les personnes, conformément au cadre réglementaire prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'ensemble des locaux occupés par le Conservatoire, direction départementale et antennes territoriales, reste fermé au public.

L'activité administrative et technique reprend progressivement en présentiel dans les bureaux de la direction départementale, par principe de roulement du personnel.

L'équipe administrative reste joignable via l'adresse électronique du Conservatoire : contact@crd-aveyron.fr.

En outre, à compter du 18 mai 2020, un agent administratif du Conservatoire répondra à vos appels dans le cadre d'une permanence téléphonique au 05.65.73.80.30. La permanence sera ouverte tous les lundis, mercredis et vendredis matins de 8h30 à 12h00.



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 place Sainte-Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Enseignements

Les enseignants se sont mobilisés tout au long de la période de confinement et le restent toujours aujourd'hui pour maintenir leurs cours à distance.

A ce jour, nous nous réjouissons d'un maintien du suivi des apprentissages pour 85% des élèves.

En application du décret n°2020-548 du 11 mai 2020 paru au Journal officiel le 12 mai 2020, la reprise des cours en présentiel n'est pas autorisée.

Par conséquent, les enseignements individuels et les enseignements de formation et culture musicale continuent d'être dispensés à distance, selon les moyens convenus entre le professeur et l'élève jusqu'à la fin de l'année scolaire.

D'ores et déjà, dans la perspective d'une reprise en présentiel, la direction de l'établissement, en lien avec l'équipe enseignante a ouvert une réflexion visant à établir les organisations envisageables garantissant la sécurité sanitaire des personnes, élèves et enseignants.

Je serai particulièrement attentive à cet aspect qui conditionnera la possibilité d'un rétablissement des cours dans les locaux du Conservatoire à compter de la prochaine rentrée, dès lors que le cadre réglementaire le permettra.

Evaluations de fin de cycles

A l'issue de la concertation menée par le Directeur Pédagogique et Artistique avec les responsables d'antennes et les responsables des départements pédagogiques, malgré la situation actuelle que nous vivons, nous vous confirmons l'organisation des évaluations de fin de cycle selon des modalités qui sont encore en cours de définition.

Une information spécifique à ce sujet sera communiquée aux familles et aux élèves très prochainement.

Etude d'une modulation du coût de réinscription en faveur des familles

La crise sanitaire a contraint l'établissement à fermer ses portes à compter de la mi-mars, perturbant fortement son fonctionnement. Les enseignements qui ont pu être organisés à distance l'ont été, selon différents modes. Cependant, une part de l'enseignement, celui des pratiques collectives, n'a pas pu s'inscrire sous une nouvelle forme.

Bien qu'indépendante de notre volonté, je souhaite que cette situation particulière puisse être prise en considération. Dans cet objectif, je sollicite les membres du Comité syndical du Syndicat mixte du Conservatoire avant la fin du mois de mai, afin que soit examinée la question d'une modulation tarifaire au bénéfice des familles.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites données à ces propositions.

Campagne de réinscriptions pour la rentrée prochaine

Dans la perspective de la prochaine rentrée de septembre, le calendrier et les modalités de réinscription et d'inscription ont dû être adaptés.

La période des réinscriptions qui se déroulera sur une période de trois semaines, est programmée à partir de la fin du mois de mai jusqu'à la mi-juin. Le formulaire de réinscription sera transmis par voie électronique. Nous vous remercions d'être attentifs à la réception de ce message.

Afin d'assurer la sécurité de chacun, nous privilégierons les échanges préservant la distanciation, soit par la voie dématérialisée, téléphonique ou l'envoi postal.

Les équipes administratives seront présentes pour vous accompagner dans cette démarche.

Les agents du Conservatoire, équipes administratives et enseignants restent à votre écoute pour toute précision dont vous auriez besoin.

Je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments dévoués.

**La Présidente du Syndicat Mixte
du Conservatoire à Rayonnement Départemental
de l'Aveyron**



Magali BESSAOU